

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020
DELIBERATION N° 5

L'an deux mil vingt, le dix juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, allée de Glain, sous la présidence de de M. Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17H45.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :
45*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mmes DUHART, BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ MM. SALANNE, PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, MM. ALLEMAN, SÉVILLA, Mmes ZITTEL, BENSOUSSAN, LARROZE-FRANCEZAT, MM. ERREMUNDEGUY, SUSPERREGUI, BOUTONNET-LOUSTAU, Mmes DELOBEL, CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO, Mmes BROCARD, HERRERA LANDA, MM. ABADIE, BERGÉ.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

M. AGUERRE à M. UGALDE ; Mme BISAUTA à M. ETCHEGARAY ; Mme DUPREUILH à M. ETCHETO.

Le Maire

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU.

Entendu le rapport de M. le Maire,

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) - Election des délégués de la commune au comité syndical.

Suite à la délibération du conseil municipal du 19 décembre 2008 et conformément à l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2009, la Ville de Bayonne est membre du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA).

Le SDEPA exerce la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité, ainsi qu'à la fourniture d'électricité. Sur demande des communes membres, son champ d'intervention peut s'étendre à l'éclairage public, au gaz, aux réseaux de chaleur et aux travaux d'infrastructures concernant les réseaux de télécommunication, ou à des activités accessoires dans des domaines connexes.

L'article 8 des statuts du SDEPA prévoit que le syndicat est administré par un comité composé de représentants élus par les conseils municipaux des communes membres, à raison d'un délégué par tranche entamée de 5 000 habitants, des délégués suppléants étant désignés en nombre égal. Au regard du dernier chiffre de population municipale authentifiée de notre commune, soit 51 228 habitants, la Ville dispose donc de 11 délégués titulaires et de 11 délégués suppléants siégeant au comité syndical du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques.

Il convient aujourd'hui que suite à son renouvellement général, le conseil municipal élise les délégués de la Ville au comité syndical du SDEPA, parmi ses membres.

Il est donc demandé au conseil municipal de procéder, conformément aux articles L.5211-7 et L.2122-7 du CGCT, à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue, des 11 délégués titulaires et des 11 délégués suppléants de la ville de Bayonne siégeant au comité syndical du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques.

Par application de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal accepte à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Sont élus à l'unanimité :

Titulaires :

Christian Millet-Barbé
Loïc Corrége
Alain Lacassagne
Serge Arcouet
Sylvie Meyzenc
Agnès Duhart
Xabier Parrilla-Etchart
Françoise Brau-Boirie
Lionel Sévilla
Cathy Liousse
Sophie Herrera Landa

Suppléants :

Matthieu Susperregui
François Pauly
Marie-Noëlle Larré
Philippe Daubisse
Jennifer Mothes
Julie Zittel
Sophie Laplace
Olivier Alleman
Nicolas Alquié
Mixel Esteban
Jean-Marc Abadie

Ont signé au registre les membres présents.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne